



LES ACTIONS DE SENSIBILISATION COLLECTIVE

TOUR DES SPSTI* DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : 2^{ÈME} ÉTAPE



QU'EST-CE QU'UNE ACTION DE SENSIBILISATION COLLECTIVE ?

Ces actions en milieu de travail visent à **sensibiliser les employeurs et les salariés** à la **prévention des risques** au travail et à encourager la mise en place de **démarches de prévention** dans l'entreprise.

Elles prennent la forme **d'animations et/ou d'ateliers**, en petits groupes, organisés en entreprise ou dans les centres du SPSTI. Elles **favorisent les échanges**, le partage et l'utilisation **d'outils pratiques** pour une mise en œuvre effective d'actions de prévention. Elles sont réalisées autour **d'un thème, d'une problématique ou d'un secteur d'activité** et sur la base de données objectives et de situations concrètes.



QUELS SONT LES PROFESSIONNELS HABILITÉS À RÉALISER CETTE ACTION ?

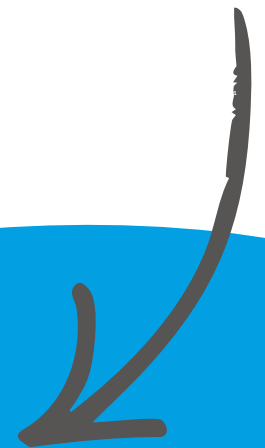
Les actions de sensibilisation sont réalisées par les professionnels de l'équipe pluridisciplinaires du SPSTI, formés et habilités à intervenir en milieu de travail.



- Technicien en Prévention des risques professionnels,
- Infirmier en Santé au travail,
- Conseiller en Prévention des risques professionnels,
- Médecin du Travail,
- IPRP,
- Formateur.

QUELLE EST LA PLUS-VALUE DE CETTE ACTION POUR LES ENTREPRISES ?

- Redonner du sens et de la responsabilité à la **démarche de prévention** de l'employeur,
- Développer la **culture prévention et santé** dans l'entreprise,
- Favoriser l'**identification** et l'**évaluation** de l'exposition collective aux risques,
- Faire prendre conscience des risques et dangers sur la santé pour ajuster les comportements individuels et collectifs,
- Contribuer à la mise en œuvre d'un **plan d'actions de prévention**.



COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE ACTION ?

Sur demande de l'employeur, sur proposition du médecin du travail à la suite d'un repérage sur le terrain, l'action est intégrée dans l'accompagnement global (offre socle) du SPSTI.



ET APRÈS ?

Retrouvez la fiche Présanse
“Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels”



Retrouvez plus d'informations sur :
www.presanse-bfc.fr